

Séance du 17 mai 2018
Délibération n° 2018-46

L'an deux mil dix-huit, le 17 du mois de mai à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Daniel RONDET, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Olivier FILLIAT ; Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 8-4	Thème : Aménagement du territoire

Objet : Tronçais Forêt d'Exception® : demandes de subvention, correction du plan de financement

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2018-03 du conseil communautaire relative aux demandes de subvention pour le programme Tronçais Forêt d'Exception ;

VU la décision de la Fédération des chasseurs de l'Allier de participer à hauteur de 45 % au financement de l'aire d'observation du brame du cerf ;

VU la décision de la commune de Meaulne-Vitray de participer à hauteur de 10 % au financement de l'aire d'observation du brame du cerf ;

CONSIDERANT qu'en conséquence, il convient de retirer la création de l'aire d'observation du brame du cerf du programme d'actions soumis aux services de l'Etat dans le cadre de la demande de DETR 2018 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de modifier le contenu du plan d'action en substituant à l'action relative à la création d'une aire d'observation du brame du cerf l'implantation de mobilier d'accueil (tables, bancs notamment) fixé au sol ;

Article 2 : d'approuver le nouveau plan d'actions prenant en compte cette modification tel qu'il figure ci-dessous ;

DEPENSES HT		RECETTES	
Colbert II	83 000,00	Etat - DETR	77 164,50
Pirot	122 000,00	Département	77 164,50
Mobilier d'accueil	15 470,00	Cté de Cnes	66 141,00
TOTAL	220 470,00	TOTAL	220 470,00

Article 3 : d'approuver le nouveau plan de financement de l'aire d'observatoire du brame du cerf tel qu'il figure ci-dessous et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la communauté de communes :

DEPENSES HT		RECETTES	
Aire d'observatoire du brame du cerf	15 470,00	Fédération des chasseurs de l'Aller	6 961,50
		Commune de Meaulne-Vitray	1 547,00
		Cté de Cnes	6 961,50
TOTAL	15 470,00	TOTAL	15 470,00

Fait et délibéré le 17 mai 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.